

n'ont pas grand chance d'être réalisés sous les auspices du Programme énergétique national, s'il n'y a pas d'entente entre l'Alberta et Ottawa.

Cela touche aussi la production de pétrole lourd et le raffinage de ce type de pétrole. La taxe à la production est au cœur même des problèmes qui empêchent l'industrie de rentabiliser sa production. La taxe à la production, ajoutée à l'insuffisance des hausses de prix, empêchera la réalisation de ces projets.

Mon collègue a dit que la Cour d'appel de l'Alberta a déclaré anticonstitutionnelle la taxe d'accise sur le gaz naturel. Outre l'incidence directe sur les activités de prospection et d'exploitation de l'industrie, c'est une autre raison pour laquelle nous sommes convaincus que le gouvernement devrait retrancher ces deux éléments clés du Programme énergétique national et repenser l'ensemble du programme pour trouver de nouvelles sources de recettes.

Je signale en passant que la taxe à la production nuit à la production dans les régions éloignées. Aujourd'hui, j'ai rendu publics les amendements que nous proposons au bill C-48, concernant le pétrole et le gaz au Canada. A maintes reprises, les divers témoins qui ont comparu devant le comité ont affirmé que la taxe à la production est l'élément clé qui fait que la production dans cette région du pays est moins économique et, partant, moins susceptible de démarrer. Il y a un tel amoncellement de taxes, à commencer par la taxe à la production, relativement à l'exploitation des régions neuves que même si les subventions généreuses qui ont été fournies devraient normalement provoquer une vague d'activité au niveau de l'exploration, la prochaine étape, soit l'exploitation proprement dite des gisements, pourrait fort bien être retardée à cause du niveau élevé de la taxe à la production et d'autres éléments du bill C-48, auxquels nous nous proposons de remédier par le biais de nos amendements.

Mon dernier argument au sujet des conséquences économiques néfastes du programme énergétique national concerne la balance des paiements. Cette année, nous paierons de 5.5 à 6 milliards de dollars environ pour le pétrole importé. Cela saigne notre économie à blanc. La taxe à la production perpétuera cette situation et l'aggravera sans doute, compte tenu des hausses considérables du prix du pétrole auxquels il faut s'attendre d'ici 10 à 15 ans.

C'est l'une des causes de la politique des taux d'intérêt élevés que le gouvernement a adoptée. Compte tenu de cette hémorragie au niveau de la balance des paiements, nous sommes forcés de maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé afin de soutenir le dollar canadien. Si ce pétrole était produit ici, la pression s'atténuerait et M. Bouey aurait les coudees beaucoup plus franches en ce qui concerne la politique monétaire du pays. Il est donc essentiel que la taxe à la production et la taxe d'accise soient supprimées, et c'est ce que nous proposons dans nos amendements à la mesure.

Je répète que nous nous opposerons vigoureusement à ces taxes à cause de leurs conséquences extrêmement sérieuses pour les milieux industriels, notre avenir énergétique et notre économie en général.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder plusieurs des autres points dont nous aimerions parler relativement au projet de modification de la loi sur la taxe d'accise, je tiens tout d'abord à dire que

Taxe d'accise

selon moi, les dispositions du projet de loi s'inscrivent manifestement dans le cadre de la campagne hypocrite que mène actuellement le gouvernement. Les taxes dont mon collègue et ami vient de parler—soit la taxe sur le gaz naturel et le gaz liquide ainsi que la taxe de 8 p. 100 sur les revenus du pétrole et du gaz—font partie du prétendu programme énergétique qui porte un coup terrible à notre économie.

J'aimerais citer un extrait de l'allocution prononcée à Toronto le 6 mai par le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) devant le Conference Board du Canada. De deux choses l'une, ou le projet de loi est hypocrite, ou c'est le discours du ministre qui l'est. A la page 2 de ce discours, on peut lire:

Au cours des cinq derniers mois, l'inflation a progressé de 3 p. 100. Sur ces 3 p. 100, deux sont à mettre directement au compte des récentes augmentations du prix de l'énergie prévues par le programme énergétique national. En d'autres termes, l'énergie contribue pour près de 25 p. 100 de l'augmentation globale de l'indice des prix à la consommation au cours des cinq derniers mois.

Le ministre affirme donc à la fois que le pourcentage d'augmentation annuelle de l'index des prix à la consommation a atteint 13.9 p. 100 au cours des cinq mois en question et que 25 p. 100 de cette augmentation globale est à mettre au compte du programme énergétique national; sinon une série de taxes prélevées par le gouvernement. En d'autres termes, le ministre des Finances rend responsable la politique du gouvernement. En fait, il aurait dû dire que le gouvernement était responsable de presque 25 p. 100 de la hausse générale de l'indice des prix à la consommation au cours des cinq derniers mois.

• (1710)

Ces taxes, de même que d'autres droits imposés par le gouvernement, par exemple le prélèvement d'indemnisation pétrolière et le prélèvement de participation canadienne, ont fait monter le prix de l'énergie au cours de cette période. Ils ont été la cause de onze hausses du prix du pétrole et des produits pétroliers depuis février 1980. Sur ces onze augmentations, huit représentaient des taxes fédérales, soit de nouveaux revenus pour le gouvernement fédéral. Pas un sou de ces huit augmentations n'ira aux producteurs de gaz et de pétrole. Pas un sou n'ira aux gouvernements provinciaux. Ce sont toutes des surtaxes fédérales, huit des onze dernières augmentations du prix de l'essence au détail. Huit des onze augmentations du prix du mazout, et chacune d'entre elles frappe tous les produits obtenus d'un baril de pétrole outre l'essence. Et le gouvernement du ministre des Finances affirme qu'il lutte contre l'inflation en prélevant des surtaxes anti-inflationnistes. C'est plutôt son Programme énergétique national qu'il devrait changer.

Dans le même discours, le ministre affirme que l'énergie était responsable des deux tiers de la hausse de l'inflation des cinq derniers mois. En l'espace de deux pages, la proportion était passée de 25 p. 100 aux deux tiers. Et il ajoute:

J'ai démontré que ces nouveaux prix de l'énergie étaient inévitables.

C'est absurde, monsieur l'Orateur. Il serait possible d'éviter ces nouveaux prix si le gouvernement du Canada n'avait pas imposé huit surtaxes sur les prix des produits pétroliers l'an dernier. Le prélèvement de participation canadienne non plus n'était pas nécessaire. Il n'était pas essentiel pour Petro-Canada d'acquiescer Petrofina avec le produit du prélèvement de participation canadienne, qui a entraîné une hausse du prix de l'essence de 3.5c. le gallon il y a à peine un mois. Nous aurions